



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 mars 2008

Election du Maire

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 mars 2008

Présidente :
Mme Nicole GRAVAT

Présents :

Conseillers :

M. Jean-Louis SIMON - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Franck MICHEL - M. Pascal DUFORESTEL - M. Christophe POIRIER - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Patrick DELAUNAY - M. Nicolas MARJAULT - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Geneviève GAILLARD - Mme Josiane METAYER - Mme Françoise BILLY - Mme Pilar BAUDIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mlle Anne LABBE - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD -

Excusés :

Mlle Nathalie SEGUIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2008

DELIBERATION D20080084

SECRETARIAT GENERAL

Election du Maire

Madame Nicole GRAVAT, Doyenne d'âge expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « *Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus* » ;

Vu l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales qui précise que « *Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.*

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Candidature(s) :

- Madame Geneviève GAILLARD
- Monsieur Marc THEBAULT

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 44

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral) : 6

Nombre de suffrages exprimés : 38

Suffrages obtenus :

- Madame Geneviève GAILLARD : 33
- Monsieur Marc THEBAULT : 5

Madame Geneviève GAILLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour du scrutin, est proclamée Maire de Niort.

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD